



Association Savoir-Faire en Pays-de-la-Loire

Déclarée à la Préfecture de l'Aveyron sous le numéro W442020135

OFFRE DE STAGE ou PROJET TUTOIRE

Mars 2025

En octobre 2018 est née L'Association Régionale des entreprises labellisées « Entreprise du Patrimoine Vivant (EPV) » des Pays de la Loire.

La région Pays de la Loire compte, à ce jour, 90 entreprises labellisées.

L'association a pour ambition en 2025 :

- De développer le programme d'accompagnement à la conservation des savoir-faire auprès d'entreprises qui le demandent,
- De continuer à se rapprocher des entreprises labélisées, de les rencontrer pour mieux les connaître et les faire adhérer,
- D'organiser des réunions thématiques avec ses adhérents (matinales d'1h en visio) et des rencontres professionnelles en entreprises EPV (présentielles de 2-3h en entreprise).

L'association recherche pour cela un stagiaire.

MISSIONS, avec l'appui du Bureau de l'Association :

- Prolonger le programme de conservation des savoir-faire sur 3 à 5 nouvelles entreprises
- Assurer le lien entre les entreprises EPV, l'association et le Pôle Métiers d'Art de la CMA Pays de la Loire (CMA PDL)
- Coorganiser les matinales et les présentielles avec le pôle métiers d'art de la CMA PDL
- Participer à l'élaboration des supports de communication : mise à jour du site internet¹, flyer, animation des réseaux sociaux, réalisation de films de promotion (en collaboration avec une agence)
- Contacter la presse et les partenaires institutionnels

Conditions de stage : stage défrayé au tarif en vigueur. A distance et/ou présentiel à définir. Permis B nécessaire

Période de stage : à partir d'avril-mai pour 6 mois complets

Pour postuler, envoyez dès maintenant votre CV avec vos dates précises de stage à :

Olivier Verrièle - o.verriele@scfl.fr et president@patrimoinevivant-paysdelaloire.fr

Association Savoir-Faire en Pays-de-la-Loire – Président

Société Choletaise de Fabrication - Dirigeant

Label Entreprise du Patrimoine Vivant (EPV)

¹ <https://www.signaturepatrimoinevivant-paysdelaloire.com/>

Plus d'information sur l'association

L'Association est un lieu d'échanges d'expériences, d'entre-aide, de conseils, voire de partenariats entre chefs d'entreprises. Elle se veut une force collective :

- De propositions d'actions de promotion, de communication sur ses territoires et, bien sûr, au-delà,
- De réflexion sur des sujets touchant au développement économique, à la transmission, à l'apprentissage, à l'intelligence économique, ...

L'association a noué un partenariat avec la Région Pays de la Loire et la Mission des métiers d'art (structure au sein de la chambre de métiers) ; et un fonctionnement sur la base d'une réunion mensuelle.

Plus d'information sur le label d'état Entreprise du Patrimoine Vivant (EPV)

Le label Entreprise du Patrimoine Vivant (EPV) est une marque de reconnaissance de l'Etat mise en place pour distinguer des entreprises françaises aux savoir-faire artisanaux et industriels d'excellence.

Créé en 2005, il identifie clairement un patrimoine économique et humain inestimable. Ouverte à tous les métiers de production, transformation, réparation et restauration, cette distinction est attribuée pour 5 ans après une sélection rigoureuse des candidats.

Le label « entreprise du patrimoine vivant » a pour objectif d'être un appui opérationnel aux entreprises possédant des savoir-faire jugés d'excellence et fabricant en France. Il vise pour cela à faciliter leur médiatisation à l'échelle nationale et internationale, créer et saisir des opportunités d'affaires, les inciter à innover, conforter leur croissance, assurer le développement de l'emploi et favoriser leur transmission. Dans les faits, le label manque de visibilité et nombre de français ne connaissent pas son existence⁵

Grâce à sa valorisation des savoir-faire rares, traditionnels ou très innovants, le label EPV permet de renforcer efficacement l'attractivité commerciale des entreprises emblématiques de l'excellence française.